


<p>Département d'Indre-et-Loire</p> <p>Arrondissement de TOURS</p> <p>Commune d'ARTANNES-SUR-INDRE</p>	<p>PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU</p> <p>04 MARS 2024</p>
	<p>l'An deux mille vingt-quatre, le quatre mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 26 février 2024, s'est réuni en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DUFAY, Premier Adjoint au Maire.</p>
<p>Séance du 04 mars 2024</p> <p>Convocation du 26 février 2024</p>	<p>Étaient présents : M. DUFAY, Mmes NOURRY, ROBIN, MM ROBIN, RENO, Mme ARCHAMBAULT, M. BOMONT, MM BRIAUDEAU, RENARD, Mmes CHATEAU, TESSIER, SENOCQ, PIOT.</p>
<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 20</p> <p>Présents : 13</p> <p>Pouvoir : 02</p> <p>Absents : 07</p> <p>QUORUM : 11</p>	<p>Représentés par pouvoir : Madame DELACÔTE a donné pouvoir à Monsieur DUFAY Madame STOEBNER a donné pouvoir à Madame TESSIER</p> <p>Absent excusé : Absents : MM LE CALVE, COELHO DOS SANTOS, Mmes GAYE, MERCIER-QUENAULT, M. LEFEUVRE</p> <p>A été élu(e) secrétaire de séance : Mme ARCHAMBAULT</p>

DCM_2024_13 – DELIBERATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT A TEMPS COMPLET, A COMPTER DU 04 MARS 2024, POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITES POUR LES SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX

Le Conseil Municipal ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L 33223-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour les services techniques municipaux ;

Sur le rapport de Monsieur DUFAY et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel à temps complet (35/35^{ème}), dans le grade d'Adjoint Technique Territorial relevant de la catégorie C, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois pendant une même période de dix-huit mois consécutifs, à compter du 04 mars 2024.

- L'agent assurera des fonctions d'Agent polyvalent des services techniques municipaux,

DIT que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement,

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

DCM_2024_14 – DELIBERATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT D’UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT A TEMPS COMPLET, A COMPTER DU 1^{ER} MAI 2024, POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D’ACTIVITES AUX SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX

Le Conseil Municipal ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L332-23-2° ;

Considérant qu’il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d’activité pour les services techniques municipaux ;

Sur le rapport de Monsieur DUFAY et après en avoir délibéré, à l’unanimité,

DECIDE d’autoriser le recrutement d’un agent contractuel à temps complet (35/35^{ème}), dans le grade d’Adjoint Technique Territorial relevant de la catégorie C, pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d’activité, pour une durée maximale de six mois pendant une même période de douze mois consécutifs, à compter du 1^{er} mai 2024.

DIT que la rémunération de l’agent sera calculée par référence à l’indice brut 367 du grade de recrutement.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

TOUR DE TABLE

Monsieur DUFAY rappelle aux membres que s’ils voient quelque chose qui relève de l’astreinte, ils doivent impérativement contacter l’élu d’astreinte afin qu’une intervention rapide soit faite. De même, il demande à ce qu’un mail soit transmis à l’accueil de la Mairie si l’incident ne nécessite pas d’intervention urgente.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 19 heures 40.

Liste des délibérations :

- **DCM_2024_13 – DELIBERATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT D’UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT A TEMPS COMPLET, A COMPTER DU 04 MARS 2024, POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D’ACTIVITES POUR LES SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX**
- **DCM_2024_14 – DELIBERATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT D’UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT A TEMPS COMPLET, A COMPTER DU 1ER MAI 2024, POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D’ACTIVITES AUX SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX**

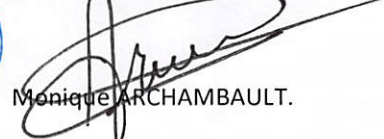


Le Premier Adjoint,


Emmanuel DUFAY.



La secrétaire de séance,


Monique ARCHAMBAULT.

Les membres du Conseil Municipal,

M. DUFAY Emmanuel		M. BRIAUDEAU Frédéric	
-------------------	--	-----------------------	--

Mme NOURRY Marine		M. RENARD Jean-Paul	
Mme ROBIN Marie-Alice		Mme STOEBNER Sabine	Absente. A donné pouvoir à Madame TESSIER.
M. ROBIN Gérard		Mme CHATEAU Katia	
M. LE CALVE Joseph	Absent.	Mme TESSIER Christel	
M. RENOJ Joël		Mme SENOCQ Anne-Laure	
Mme ARCHAMBAULT Monique		Mme PIOT Delphine	
M. Patrick BOMONT		Mme QUENAULT Joy	Absente.
Mme GAYE Pascale	Absente.	M. LEFEUVRE Wadson	Absent.
M. COELHO DOS SANTOS Manuel	Absent.		